

désigné et on se mit à l'œuvre. Mais le temps était court, la peste qui sévissait alors dans la ville et ses faubourgs enlevait un grand nombre d'ouvriers et les travaux se trouvèrent fort peu avancés à la fin de 1564 (1). Les Minimes consentirent à offrir, une année encore, l'hospitalité aux chanoines, une première fois sur l'invitation du lieutenant général du roiet une seconde, par un accord qui intervint entre eux et le chapitre. Voici ce contrat qui termina à l'amiable une lutte déjà trop longue et servit de préliminaires à la paix si désirable.

Accord entre les Frères Minimes et les Seigneurs de St-Just.

Comme ainsy soit que Messieurs les Obéancier, Chanoines et Chapitre de St-Just eussent convenu et accordé en la présence de Mgr de Losses, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant général de Sa Majesté en la ville de Lyon de vuidier et se despartir de l'église des Minimes dedans la feste de St-Jean-Baptiste 1565 à peyne de mille livres tournois qu'ils promirent paier aux Religieux sans aultre forme ni figure ds procès. Toutefois parce que les sieurs Obéancier, chanoines et chapitre n'ont encore moien ni commodité de pouvoir faire le service divin en leur églize qu'ils ont commencé de estruire et bastir audict Saint-Just et qu'ils espèrent qu'aux

(1) Les suppliants aient acquis ung petit lieu auquel ils s'entendent s'accorder et approprier au plus tôt que leur sera possible, ce qu'ils n'ont pas pu faire dans le délai à eux préfixé pour l'injure du temps et maladie de peste....

Ce considéré vous plaise leur proroger le temps pour faire le service de Dieu au dict lieu des Minimes jusques à Pâques prochain, pendant lesquels ils seront tenus dilligences de construire et accomoder icelluy qu'ils ont puy naguères acquis...

Requeste des chanoines de Saint-Just à Mgr. de Losses, le 21 décembre 1564.

Arch. départ. H. 567.